COMPTE RENDU PARITAIRE UIC DU 12 AVRIL 2018

OBJECTIF PATRONAL : BLOQUER LE DIALOGUE SOCIAL

BRANCHE CHIMIE (0044)

L'UIC qui refuse de garantir les dispositions de la CCNIC et s'oppose par principe à l'accord proposé en octobre 2017 par les 3 organisations syndicales, CGT, CFE-CGC et FO, sur la non dérogeabilité de certaines dispositions de la convention collective, avait accepté d'ouvrir des négociations pour la mise en place d'une couverture prévoyance pour les salariés de la branche.

1ère étape : négocier un accord de méthode (modalités, périmètre, calendrier et moyens associés autour de la négociation), avec la mise en place d'un groupe technique de 4 représentants par organisation syndicale et un expert/conseil.

La chambre patronale annonce vouloir renforcer l'attractivité de la branche par la mise en place de cet accord, mais les moyens alloués ne sont en adéquation ni avec cet objectif, ni avec les résultats des industries chimiques en 2017 : +4,7% sur l'année, ce qui est loin d'être le cas de tous les secteurs d'activité en France.

Les salariés des industries chimiques continuent d'enrichir les entreprises mais ne doivent toujours que « coûter moins cher » et le prix de leur vie avec.

Après avoir débattu sur des points de détail, l'intention de la chambre patronale a été mise à jour par les organisations syndicales. Elle annonce vouloir aller au moindre coût sur la couverture prévoyance et réduire les moyens alloués aux représentants des salariés mandatés pour préparer la négociation.

Les réunions paritaires de branche ont toujours été organisées avec une réunion préparatoire, une plénière et une conclusive. Aujourd'hui, ce principe est remis en cause sous prétexte d'économies.

Dans le cas de ce groupe technique, la chambre patronale estime que la conclusive n'est pas nécessaire, sauf cas particuliers décidés par elle. Il est vrai que pour eux, il n'y a pas de problème puisqu'ils sont permanents et payés par les cotisations des entreprises adhérentes, donc le travail des salariés.

Après avoir acté dans un accord salaire fin 2017, inexistant du fait d'une opposition des syndicats majoritaires, un 1er coefficient en dessous du SMIC et une mesure discriminatoire, puisque non obligatoire dans les boîtes de moins de 50 salariés, concernant une autorisation d'absence pour enfant hospitalisé, la chambre patronale veut s'attaquer maintenant aux modalités des négociations de branche.

La FNIC-CGT, CFE-CGC et FO se sont opposées à cette nouvelle disposition qui acterait une remise en cause de l'organisation des réunions paritaires.

La CFDT a quitté la négociation avant son terme, mais semblant être prête à signer comme à son habitude.

Malgré tout, la délégation patronale maintient son accord qui est soumis à signature jusqu'au 20 avril.

Une fois de plus, la chambre patronale refuse d'entendre les revendications des représentants des salariés, ce qui en dit long sur l'intérêt qu'elle porte aux besoins des salariés de la branche.

L'UIC crée elle-même le blocage en restant sur des positions de principes, sachant qu'un accord sur la prévoyance doit de toute façon voir le jour. Si elle persiste sur ses positions, ce dernier sera à négocier en paritaire avec 10 représentants par OS, ce qui alourdira le coût si important aux yeux de nos patrons.

Ce sont bien les droits des salariés et de leurs représentants qui sont une nouvelle fois attaqués. Cette déferlante de reculs ne sera stoppée que par un sursaut de combativité des salariés dans les entreprises.

LE 19 AVRIL, LES GRÈVES ET LES MOBILISATIONS DOIVENT ÊTRE FORTES DANS NOTRE BRANCHE DE LA CHIMIE, POUR STOPPER CE CHOC SOCIAL ET ÉCONOMIQUE QUI TRANSFORME LA FRANCE EN PARADIS POUR LES RICHES ET EN ENFER POUR LES AUTRES ET, IMPOSER À NOS PATRONS ET LEURS REPRÉSENTANTS, DES DROITS NON DÉROGEABLES DANS NOTRE CONVENTION COLLECTIVE.

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT.
263, rue de Paris - Case 429 - 93514 Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 68 88- Fax : 01 55 82 69 15 - boite aux lettres (email) : contact@fnic-cgt.fr - http://www.fnic-cgt.fr.
Nos réfs. DV/GC. Montreuil, le 13/04/2018